

**SERVICE DE LA FORMATION  
POSTOBLIGATOIRE**2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémontt +41 32 420 71 60  
sfp@jura.ch

Service de la formation postobligatoire – 2, rue du 24-Septembre, 2800 Delémont

Delémont, le 13 mars 2020

**Communication aux enseignant-e-s, apprentie-e-s, élèves et étudiant-e-s du CEJEF en lien avec le coronavirus (COVID-19)**

Le canton du Jura s'aligne depuis le début de la pandémie sur les directives de l'OFSP. La question sanitaire prévaut avant tout. Les mesures touchent maintenant aussi l'enseignement et je vous prie de prendre note de ce qui suit.

**Dès lundi matin 16 mars et jusqu'au 4 avril**Apprenti-e-s, élèves et étudiant-e-s du CEJEF

- Les apprenti-e-s, élèves et étudiant-e-s du CEJEF du domaine postobligatoire ne viennent plus suivre les cours dans les établissements de formation. Ils ne sont plus autorisé-e-s à venir dans les bâtiments.

Enseignant-e-s du CEJEF

- Les enseignant-e-s ne viennent plus dans les établissements de formation sauf appelé-e-s au besoin par leur direction de division. Les enseignant-e-s contactent leur direction s'ils doivent accéder aux bâtiments pour des besoins liés à l'enseignement ;
- l'enseignement présentiel s'arrête mais le travail des élèves continue à distance sous la responsabilité des enseignant-e-s. Les élèves /apprenti-e-s qui s'apprentent à passer des examens finaux doivent être activement soutenus afin qu'ils puissent les effectuer rapidement et dans de bonnes conditions après la réouverture des établissements de formation ;
- les directions de division coordonnent les travaux.

Formation professionnelle

- Les apprenti-e-s ne viennent plus à l'école professionnelle mais utilisent les jours d'école annulés à domicile afin de travailler sur les travaux envoyés par l'école et continuent de suivre la formation pratique dans l'entreprise formatrice. Ils peuvent aussi réaliser le travail scolaire sur le lieu de travail d'entente avec l'entreprise formatrice ;
- les cours interentreprises (CIE) sont suspendus jusqu'à nouvel avis. Les OrTra's responsables se charge de la suspension avec le soutien du canton.

## Procédures de qualification / examens

La question des procédures de qualification pour la formation professionnelle, des examens de maturité, examens de certificat de culture générale à l'École de culture générale est actuellement discutée. Une coordination au niveau national et régional s'avère nécessaire. Les informations correspondantes seront données ultérieurement.

Pour toute question supplémentaire, prière de s'adresser aux directions de division concernées. La partie administrative des divisions continuent de fonctionner. Les secrétariats des divisions sont atteignables de 8h à 11h30.

Pour toutes les autres directives de comportement et recommandations d'hygiène, se référer au site de l'OFSP et <https://www.jura.ch/coronavirus>

Je vous remercie de votre collaboration et vous adresse mes cordiales salutations.

  
Jean-Pascal Luthi  
Chef du Service de la formation postobligatoire

